



Module 3

ÉTABLISSEMENT D'UN BUDGET ET MAINTIEN D'UN CONTRÔLE FINANCIER

L'ARGENT  VOUS ÉDITION
DES AÎNÉS

Module 3

ÉTABLISSEMENT D'UN BUDGET ET MAINTIEN D'UN CONTRÔLE FINANCIER

Si on discutait...

\$ Pourquoi établir un budget?

\$ Que faut-il surveiller?

\$ Types de revenus

\$ Types de dépenses

\$ Épargne continue : se payer d'abord

\$ Comment surveiller votre argent

\$ Ressources pour mieux gérer votre budget

INTRODUCTION

Après une vie entière passée à gagner de l'argent et à en dépenser, à épargner et à protéger vos ressources financières, pourquoi vous donner la peine d'établir un budget?

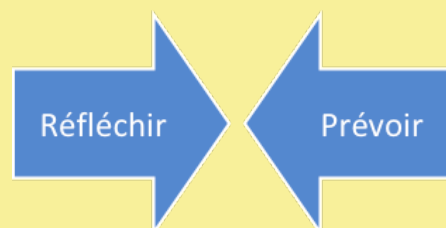
Il faut d'abord tenir compte des réalités du mode de vie sur une longue période – 50 à 100 ans – pendant laquelle il y aura des changements physiques, cognitifs, émotionnels et spirituels qui vous obligeront à repenser vos ressources financières.

D'un point de vue financier, il est également important de repenser votre budget.

Pensez-y bien :



Le moment est idéal pour...



Le suivi des revenus et des dépenses est la première étape d'un bien-être financier permanent, de la réflexion et de la prévision, et cela est essentiel dans le dernier tiers de la vie pour une raison : les sources de revenus et les exigences en matière de dépenses vont naturellement changer.

Vous compterez probablement moins sur votre propre travail et davantage sur vos économies et d'autres sources de revenus, comme les régimes de pension universels et privés. Vous devez déterminer si l'évolution de vos revenus correspond à vos dépenses et à vos objectifs d'épargne.

Selon Emploi et Développement social Canada, vous pourriez être plus vulnérable en vieillissant : les personnes âgées ont généralement de plus faibles revenus, présentent un taux de pauvreté plus élevé et elles doivent souvent assumer des dépenses liées à la santé en raison de l'apparition d'une maladie ou d'une incapacité.

Les personnes âgées sont également plus susceptibles d'épuiser toutes leurs économies de leur vivant et plus à risque de devenir veuves.

L'établissement d'un budget aidera les personnes âgées à composer avec plusieurs transitions financières :

- Adaptation à des sources différentes de revenus
- Utilisation des économies pour financer de nouveaux objectifs
- Paiement de nouveaux coûts : retenues trimestrielles d'impôt sur le revenu, nouveaux frais de voyage et de subsistance, assistance médicale requise, etc.

En bref, en vieillissant, les Canadiens doivent faire évoluer leur budget. Et il n'est pas difficile d'établir un budget. Il s'agit simplement de suivre votre revenu et de le répartir pour payer vos dépenses et atteindre vos objectifs financiers – et il existe de nombreux outils pour vous y aider. Commençons donc cette discussion sur l'établissement d'un budget.



Pourquoi établir un budget?

En suivant votre revenu et en le répartissant entre vos différentes dépenses, vous pouvez garder la maîtrise de vos factures et gérer vos finances au quotidien avec plus de succès. Il y a de bonnes raisons de le faire :

- Selon le rapport *Les Canadiens et leur argent : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019*, comparativement aux personnes qui ne font pas de budget parce qu'elles manquent de temps ou qu'elles se sentent dépassées, les Canadiens qui ont un budget sont moins susceptibles de manquer à leurs obligations financières (8 % contre 16 %).
 - Voir aussi la Stratégie nationale pour la littératie financière, Renforcer la littératie financière des aînés, page 8¹.
- En ce qui concerne les finances mensuelles, les personnes qui font un budget sont moins susceptibles de vivre au-dessus de leurs moyens (18 % contre 29 % pour celles qui ne font pas de budget par manque

de temps ou sentiment d'être dépassées).

- En outre, les personnes qui font un budget ont moins de chances de manquer d'argent et de devoir emprunter pour régler des dépenses courantes (31 % contre 42 %)
- Établir un budget vous aide aussi à fixer et à atteindre de nouveaux objectifs.

Après avoir suivi votre argent pendant quelques mois, vous pourrez vous rendre compte des changements que vous pourriez apporter.

- Vous pouvez fixer des limites en dollars pour certaines catégories de dépenses si vous déterminez des domaines dans lesquels vous dépensez trop.
- Vous pouvez modifier votre comportement et vos habitudes de consommation pour atteindre vos objectifs et vos priorités en constante évolution.
- Vous pouvez également investir plus d'argent pour atteindre certains objectifs.

¹ <https://www.canada.ca/content/dam/canada/financial-consumer-agency/migration/fra/litteratiefinanciere/litteratiecanada/strategie/documents/aines-litteratie-financiere-consult.pdf>

Ce qu'il faut garder en mémoire – revenus, dépenses et épargne

Types de revenus

La première étape de tout budget consiste à faire le point sur vos revenus. Il existe de nombreux types de revenus possibles. En voici quelques-uns à prendre en considération :

- **Revenu d'activité** : Il s'agit du revenu que vous tirez actuellement d'un emploi ou d'un travail indépendant.
- **Prestations gouvernementales** : Elles comprennent tout revenu provenant de sources gouvernementales. Il s'agit notamment des éléments suivants, qui doivent tous être indiqués sur une déclaration d'impôt sur le revenu.
 - Les prestations d'assurance-emploi si vous êtes encore apte au travail et si vous cherchez un emploi.
 - Si votre revenu est inférieur à certains seuils, vous pourriez recevoir régulièrement des crédits pour la TPS/TVH.
 - De plus, si vous travaillez encore et que votre revenu net est faible (inférieur à 24 573 \$ pour un particulier et à 37 173 \$ pour une famille), vous pouvez demander l'Allocation canadienne pour les travailleurs, qui représente un revenu annuel supplémentaire d'un maximum de 1 381 \$ pour un particulier et de 2 379 \$ pour une famille.
- **Pensions gouvernementales** : De nombreuses personnes âgées comptent sur les pensions gouvernementales, notamment le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime des rentes du Québec (RRQ), la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG).
- **Le RPC (ou le Régime des rentes du Québec pour les Québécois)** est fondé sur vos cotisations au fil des ans à titre d'employé, ainsi que sur celles de vos employeurs. Le maximum annuel par personne s'élève à 14 445 \$ (2021). Ces montants sont indexés annuellement.
 - Il se peut également que vous receviez du gouvernement des prestations d'invalidité du RPC, un autre revenu régulier à suivre dans votre budget.

- La plupart des personnes âgées demandent à recevoir leurs prestations du RPC à partir de 65 ans. Mais vous pouvez décider de commencer à recevoir ces prestations dès l'âge de 60 ans (à un taux plus faible), ou d'attendre à 70 ans pour commencer à recevoir un montant plus élevé. Cet élément a été abordé plus en détail dans un autre module.

- La **Sécurité de la vieillesse (SV)** est une prestation de retraite universelle (qui ne varie pas en fonction du revenu) versée par le gouvernement fédéral à toutes les personnes de 65 ans et plus, selon leur durée de résidence au Canada. Le versement annuel maximal est de 7 486,71 \$ (2021), si les prestations n'ont pas été reportées. En outre, les montants mensuels sont indexés trimestriellement. Voici un exemple :

Mensuellement	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total par année
2021	615,37 \$	618,45 \$	626,49 \$	635,26 \$	7 486,71 \$
			500 \$*		7 986,71 \$
2022	642,25 \$				

*Veuillez prendre note que les personnes nées avant juillet 1947 recevront un paiement additionnel de 500 \$ en juillet 2021 ; ce paiement n'aura pas de répercussion sur la récupération de la SV pour les personnes à revenus élevés. Autre bonne nouvelle, les personnes de plus de 75 ans recevront une augmentation de 10 % à compter de juillet 2022).

Conseil financier :

Vous pouvez décider de ne pas cotiser au RPC si vous travaillez encore entre 65 et 70 ans et recevez des prestations de retraite du régime. Les cotisations que vous auriez payées, qui augmentent fortement pendant ces années, pourraient être utilisées à la place pour financer une pension de retraite non imposable sous forme de CELI (compte d'épargne libre d'impôt). Vous pouvez discuter de cette stratégie avec un conseiller financier ou fiscal.

Il est possible de retarder les versements des prestations de la SV pour qu'elles soient plus élevées ultérieurement. Voici un exemple :

Paiements de la Sécurité de la vieillesse (si reportés à 70 ans; personnes nées après juin 1947)

Conseil financier :

Les versements de la SV peuvent être réduits, ou récupérés, en fonction de l'importance du revenu net d'une personne, si le revenu net de toutes provenances est supérieur à 79 845 \$ (2021) ou à 81 761 \$ en 2022. Le fractionnement du revenu avec un conjoint ou la planification des sources de revenu de retraite pour rester sous ce seuil peut aider à conserver l'accès à la SV.

Mensuellement	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total par année
2018	797,86 \$	801,84 \$	811,47 \$	817,16 \$	9 684,98 \$
2019	817,97 \$	817,97 \$	826,15 \$	834,40 \$	9 889,47 \$
2020	834,40 \$	834,40 \$	834,40 \$	835,23 \$	10 015,30 \$
2021	836,90 \$	841,09 \$	852,03 \$	863,95 \$	10 151,30 \$
2022	873,46 \$				

Admissibilité. Vous pourriez être admissible à la SV si vous avez au moins 65 ans, et si vous avez eu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente pendant au moins 10 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans (si vous vivez au Canada) ou 20 ans si vous ne vivez pas au Canada.

- Le **SRG (supplément de revenu garanti)** aide les personnes à très faible revenu. Une personne âgée célibataire dont le revenu annuel total est inférieur à 18 984 \$ peut l'obtenir, tout comme un couple dont les deux membres reçoivent la SV et dont le revenu annuel combiné est inférieur à 25 104 \$ (cela n'inclut pas la SV et le SRG). À compter de juillet 2022, les prestations de la SV seront augmentées de 10 % pour les personnes de 75 ans et plus.

Cela pourrait représenter jusqu'à 11 228 \$ (2021) par année pour une personne seule et jusqu'à 6 759 \$ pour chaque membre d'un couple admissible. Les montants sont indexés chaque année.

Conseil financier :

Des changements récents ont augmenté le SRG de 500 \$ annuellement pour les célibataires, et de 750 \$ pour les couples.

- **Régimes de retraite d'employeur ou privés :** Au fil des ans, vous avez peut-être cotisé à un régime de retraite d'employeur ou à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif ou privé, à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Toutes ces sources de revenus (dont la planification vous revient en ce qui concerne le moment où vous les incluez dans le revenu, à l'exception du FERR qui exige des retraits périodiques minimums obligatoires) peuvent fournir un revenu mensuel ou une somme forfaitaire que vous devez suivre dans votre budget et prendre en compte dans vos plans financiers.

Vous devrez toutefois tenir compte de vos liquidités après impôt.

Conseil financier :

Certaines de ces sources périodiques de revenus de retraite pourront faire l'objet d'un fractionnement du revenu de pension pour les personnes qui ont un conjoint. Discutez de cette option avec votre comptable fiscaliste et, s'il y a lieu, faites un choix à l'aide du formulaire T1032 Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension². Cela réduira l'impôt à payer et pourrait aussi avoir une incidence sur les acomptes trimestriels d'impôt que vous devrez ou non verser.

² <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t1032.html>

Revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien. Voici des exemples :

- **Revenus des comptes d'épargne et des investissements privés :** Vous pouvez également utiliser au besoin des économies conservées dans des comptes non enregistrés. Il peut s'agir de dividendes que vous recevez régulièrement grâce à des placements dans des sociétés ouvertes. Vous pourriez recevoir des intérêts sur un compte bancaire ou

d'autres investissements à revenu fixe. Toute rentrée de revenu régulier doit faire l'objet d'un suivi dans votre budget.

- **Dividendes de sociétés privées.**
Vous pourriez recevoir des dividendes d'une société privée. Les couples peuvent profiter de la possibilité de fractionner les revenus dans un tel cas.
- **Revenus locatifs d'un immeuble de placement :** Si vous louez un immeuble de placement ou une partie de votre maison, vous pourriez avoir un revenu locatif. Vous devriez déduire de vos revenus les dépenses connexes. Si vous avez un excédent, il s'agit d'une autre source de revenus à inclure dans votre budget.



Conseil financier :

Vente d'actifs. Si vous avez besoin d'une rentrée d'argent, vous pourriez aussi décider de vendre certains actifs pour augmenter vos revenus. Une telle vente peut générer un gain ou une perte en capital (la différence entre le prix d'achat ou le prix de base rajusté (PBR) et le prix de vente). Dans le cas de biens susceptibles de dépréciation, il pourrait y avoir des allocations du coût en capital récupérées à ajouter à votre revenu. Cet ajout peut avoir d'importantes conséquences sur le plan fiscal.

Votre processus budgétaire vous aidera à déterminer si cela est nécessaire de façon à mieux évaluer la situation du marché plutôt que de vendre sous pression des avoirs productifs de revenus. Un spécialiste de la fiscalité peut vous aider à estimer les conséquences fiscales potentielles.

Conseil financier :

Avant de vous adresser à vos conseillers fiscaux, juridiques ou financiers, établissez un relevé de la valeur nette du patrimoine et faites vos devoirs. Vos biens sont-ils correctement évalués? Quand les avez-vous fait évaluer pour la dernière fois? Connaissez-vous le montant exact de votre dette? La préparation d'un relevé de la valeur nette du patrimoine à jour peut vous aider à améliorer les conversations sur vos options si vous décidez de vendre des biens.

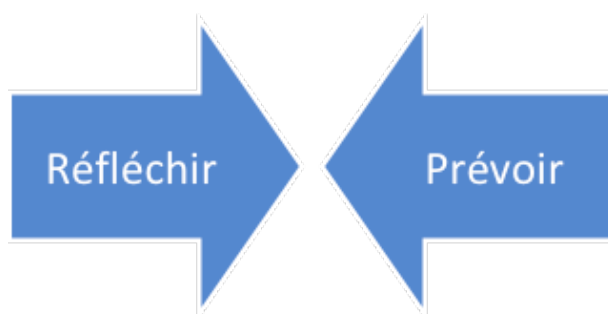
Incidence des prestations gouvernementales sur le revenu

Il existe un certain nombre de programmes gouvernementaux, et un bon moyen de les consulter est de se rendre sur le site Chercheur de prestations :

<https://benefitsfinder.services.gc.ca/hm?GoCTemplateCulture=fr-CA>

Types de dépenses

Au début de ce module, nous vous avons demandé de réfléchir aux changements que vous pouvez vivre sur les plans physique, cognitif, émotionnel et spirituel, et de penser à l'effet de ces changements sur votre planification financière. Il est utile de garder à l'esprit ces changements du cycle de vie lorsque nous discutons des catégories de dépenses que vous pouvez avoir à effectuer au cours des différentes décennies de votre vie d'aîné.



Vous devrez suivre un certain nombre de types de dépenses. Certaines sont plus faciles à maîtriser que d'autres, certaines sont régulières et d'autres sont imprévues. Elles doivent toutes être prises en compte dans le volet des dépenses de votre budget.

- **Dépenses fixes** : Ce sont les dépenses auxquelles vous vous attendez. Les montants sont les mêmes chaque mois, ou chaque période (acomptes provisionnels trimestriels d'impôt, impôts fonciers, etc.)

Par exemple, si vous payez par versements égaux vos factures de services publics (électricité, gaz ou mazout, eau, etc.), ou si vous devez payer régulièrement un prêt hypothécaire ou automobile, vous savez que chaque mois vous payez le même montant. Les paiements d'assurance pour la voiture et la maison, le téléphone cellulaire, la télévision par câble et Internet sont tous des dépenses fixes.

- **Dépenses variables** : Il s'agit des dépenses liées notamment à la nourriture, aux divertissements, aux cadeaux et à l'essence, qui peuvent changer chaque mois et qui sont beaucoup plus faciles à maîtriser. C'est dans cette partie de votre budget, après un certain temps de suivi, que vous pourrez

constater que vous dépensez trop pour certains « désirs » et que vous pouvez changer vos habitudes pour transférer de l'argent vers de nouveaux objectifs ou vers des « besoins ».

- **Dépenses imprévues** : Il est difficile de prévoir dans un budget des coûts imprévus, par exemple une réparation de voiture ou un problème d'entretien de la maison. On ne sait jamais quand ces problèmes vont survenir. Mais il est sage de mettre de l'argent de côté chaque mois dans un fonds d'urgence afin d'éviter que ces dépenses imprévues ne viennent déséquilibrer votre budget.

Un fonds d'urgence est un élément fondamental du bien-être financier. Le fonds d'urgence doit être placé dans un endroit facilement accessible au besoin, entraînant des conséquences fiscales minimales.

Épargne continue : se payer d'abord

L'une des parties les plus importantes de tout budget est la catégorie de l'épargne. Il faut considérer l'épargne comme toute autre dépense fixe. Il faut déterminer le montant dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs à court, à moyen et à long terme, et vous assurer de mettre cet argent de côté

pour ces objectifs avant de consacrer votre revenu à vos autres dépenses – en particulier celles qui entrent dans la catégorie des « désirs ».

Au début de la retraite, surtout, continuer à épargner régulièrement vous aidera à gérer les risques suivants pour votre capital au fil du temps :

- L'inflation et les impôts, qui influencent votre pouvoir d'achat futur
- L'augmentation des coûts d'intérêts
- Les nouvelles dépenses

Comment surveiller votre argent

Il existe de nombreux types de budgets. Vous devrez peut-être en essayer quelques-uns pour déterminer celui qui vous convient le mieux. Voici quelques-unes des façons d'établir un budget :

Le budget classique :

C'est un bon point de départ si vous n'avez jamais établi de budget. Il vous suffit de faire la liste de tous vos revenus et de toutes vos dépenses, de les additionner et de calculer la différence entre ces deux volets. Après avoir effectué ce suivi pendant un certain temps, vous pourrez déterminer si vous dépensez trop dans

un certain domaine, puis commencer à répartir vos revenus dans chacune des catégories de dépenses. Cela pourrait vous mener à établir un budget base zéro.

Budget base zéro :

Avec ce budget, chaque cent est affecté à une catégorie. Après avoir additionné vos revenus et vos dépenses, le solde doit être nul, car chaque dollar a été affecté à un objectif, qu'il s'agisse de payer des dépenses ou d'épargner.

Budget 50/30/20 :

En adoptant ce budget, vous consacrerez la moitié de vos revenus à vos besoins vitaux. Il peut s'agir de nourriture, de logement, de transport, etc. Puis, 30 % de votre budget est consacré à vos désirs : divertissement, vêtements, voyages. Enfin, 20 % de votre budget est consacré à l'épargne.



Pensez-y bien :

Tout l'argent dépensé doit entrer dans l'une de vos catégories de dépenses – fixes, variables ou imprévues – et doit être lié à des sources de revenus ou d'épargne, afin que vous puissiez indiquer avec précision la provenance de vos fonds pour des dépenses spécifiques.

N'oubliez pas qu'en vieillissant, le pourcentage de vos dépenses par rapport à votre revenu total peut fluctuer. Il est donc important de suivre ces moments de transition naturelle d'un point de vue financier.

Par exemple, si vous disposez d'un revenu limité au moment de la retraite, votre part d'épargne peut diminuer, mais vous devez toujours essayer de conserver un fonds d'urgence en cas de dépenses imprévues au lieu de puiser dans votre épargne existante.

Le budget numérique est le plus efficace. Quel que soit le type de budget que vous souhaitez adopter, il existe de nombreux outils qui peuvent vous faciliter la tâche. Que vous vous serviez d'un papier et d'un crayon, d'un logiciel comme Excel ou d'une ressource en ligne, le suivi ne doit pas être difficile.

Selon l'*Enquête canadienne sur les capacités financières de l'ACFC* (Agence de la consommation en matière financière du Canada), la méthode la plus souvent utilisée pour établir un budget est un outil

numérique, par exemple une feuille de calcul, une application mobile ou tout autre logiciel financier (20 %).

Viennent ensuite les approches classiques, comme le budget manuscrit ou l'utilisation de contenants ou d'enveloppes (14 %).

Il est intéressant de noter que, selon cette enquête, les Canadiens qui ont activement recours à un outil numérique pour faire un budget (plutôt que toute autre méthode) sont parmi les plus susceptibles de payer leurs factures à temps et de garder le contrôle de leurs finances mensuelles.

Ressources pour mieux gérer votre budget

Voici quelques ressources en ligne utiles pour établir un budget :

- Planificateur budgétaire et outil de suivi des dépenses de Credit Canada (Excel, en anglais seulement)
- Calculatrice budgétaire et feuille de calcul de My Money Coach (Excel, en anglais seulement)
- Agence de la consommation en matière financière du Canada – Faire un budget pendant la retraite
- Gérez mieux votre argent – Feuille de travail Budget de retraite

- Application de finances personnelles Mint (en anglais seulement)
- Greedy Rates : Best Budgeting Apps in Canada for 2022 (meilleures applications de budget au Canada en 2021, en anglais seulement)

Modèle de budget pour les personnes âgées

Feuille de calcul de budget pour les personnes âgées (d'après un document de l'AARP)

Utilisez cette feuille de calcul pour déterminer le revenu mensuel de votre ménage. Ajoutez les colonnes et les lignes à une feuille de calcul Excel, ou à un formulaire manuel en colonnes.

Passer à l'action :

Assurez-vous d'inclure toutes vos sources de revenus, ainsi que les revenus de votre conjoint ou partenaire, s'il y a lieu. Pour obtenir les meilleurs résultats, vous devez indiquer votre salaire net, et non votre revenu avant impôt.

Passer à l'action :

Examinez ensuite comment cet argent est dépensé pour les coûts fixes, comme le loyer et l'épicerie, et les dépenses variables, comme les loisirs. En remplissant la prochaine feuille de calcul, réfléchissez à des moyens de réduire vos dépenses et d'assurer votre avenir financier.

LISTE DE VOS REVENUS

Source du revenu	Votre revenu	Revenu de votre conjoint	Total
Traitements et salaires provenant d'un emploi			
Revenu d'un travail indépendant			
Revenu net d'immeubles locatifs			
Pension alimentaire			
Revenu mensuel d'investissement – dividendes			
Revenu mensuel d'investissement – intérêts			
Régime de pensions du Canada (RPC)			
Prestations d'invalidité du RPC			
Sécurité de la vieillesse (SV)			
Supplément de revenu garanti (SRG)			
Régime de retraite d'employeur A			
Régime de retraite d'employeur B			
Revenu du REER et du FERR			
Revenu du CELI			
Revenu de rente			
Produits de la vente de biens			
Héritage ou fiducie			
Cadeaux			
Autres			
TOTAL			

LISTE DE VOS DÉPENSES

Catégorie	Dépense	Colonne A Dépenses fixes	Colonne B Dépenses variables	Colonne C Fonds de prévoyance
Logement	Loyer/hypothèque			
	Impôts fonciers			
	Frais d'entretien ou de copropriété			
	Pelouse/jardin			
	Assurance habitation/locataire			
	Nettoyage de la maison			
	Électricité			
	Gaz ou mazout			
	Eau/égouts			
	Téléphone			
	Internet			
	Stockage sur Internet			
	Ordinateur			
Nourriture	Épicerie (moyenne)			
	Restaurants			
	Collations (café, etc.)			
	Divertissement (nourriture et boissons, alcool, etc.)			
Transport	Prêt auto ou location			
	Essence			
	Assurance automobile			
	Métro, autobus, stationnement			
	Entretien			
Santé	Assurance maladie			
	Médicaments d'ordonnance			
	Soins à domicile			
	Programmes d'exercices			

	Appareils ou dispositifs médicaux (fauteuil roulant, déambulateur)			
	Préarrangements funéraires			
	Aides auditives			
	Soins dentaires			
	Soins de la vue			
Apparence	Vêtements			
	Nettoyage à sec			
	Coiffure			
	Divers			
	Autres			
Divertissement				
	Films			
	Livres et journaux			
	Télévision par câble			
	Sports (golf, etc.)			
	Théâtre, concerts			
	Abonnements (Netflix, Crave)			
Voyages	Transport			
	Hébergement			
	Divertissement et activités			
	Nourriture			
Épargne	Cotisations au REER			
	Cotisations au CELI			
	Autres économies			
	Cotisations au fonds d'urgence			
Paiements de la dette				
	Cartes de crédit			
	Autres			
Cadeaux	Anniversaires			
	Noël ou autre fête religieuse			

	Événements (mariage, fête pré-nuptiale, etc.)			
	Dons			
Honoraires professionnels				
	Avocat			
	Comptable			
	Conseiller financier			
Animaux de compagnie				
	Nourriture			
	Soins vétérinaires			
	Toilettage			
TOTAL DES DÉPENSES				

Maintenant que vous avez dressé la liste de vos revenus et de vos dépenses, il est temps de les combiner pour déterminer votre épargne ou votre manque à gagner mensuel.

TOTAL DES REVENUS	moins	TOTAL DES DÉPENSES	égale	DÉFICIT OU EXCÉDENT

Passer à l'action :

Soustrayez vos dépenses fixes et variables de votre revenu total. Si le résultat obtenu est négatif, cela signifie que vous ne vivez pas selon vos moyens.

Vous devez trouver des moyens de réduire vos dépenses pour éviter de vous endetter davantage. Si le résultat obtenu est positif, vous pouvez utiliser cet argent supplémentaire pour augmenter votre épargne ou réduire vos dettes.

Les priorités budgétaires au fil des décennies

Votre budget peut devoir évoluer en fonction de votre situation financière personnelle à mesure que vous vieillissez. Voici quelques types de changements que vous devrez peut-être envisager pour chaque décennie.

De 50 à 60 ans :

En général, c'est dans la cinquantaine que les Canadiens atteignent le sommet de leur carrière. D'après les données de Statistique Canada, la valeur nette moyenne des Canadiens atteint un sommet entre 55 et 65 ans.

Et si les revenus augmentent, les coûts évoluent également. Si vous avez de jeunes adolescents, les frais de garde le jour et après l'école diminuent à mesure qu'ils deviennent plus indépendants. Mais vous pouvez alors devoir ajouter des coûts pour les activités parascolaires (comme les sports ou les arts). Si vous avez des adolescents plus âgés, ils peuvent avoir besoin d'aide pour payer leurs études postsecondaires.

Si vos revenus augmentent pendant la cinquantaine, c'est la période idéale pour maximiser votre épargne

et réduire vos dettes. Consulter un conseiller financier pour savoir comment réduire votre impôt sur le revenu en optimisant les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), s'il y a lieu.

Passer à l'action :

Avez-vous optimisé vos droits de cotisation à un REER afin d'économiser de l'impôt? Si ce n'est pas le cas, c'est le moment de faire appel à un conseiller fiscal et financier pour vous aider à planifier. Découvrez comment l'optimisation des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) peut augmenter vos liquidités et vous offrir plus de choix pour le style de vie que vous souhaitez.

À ce stade de votre carrière, vous devriez investir davantage dans la partie épargne de votre budget, notamment dans votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Il n'offre pas de déduction fiscale au moment de la cotisation, mais vous obtiendrez un rendement totalement exonéré d'impôt sur votre investissement, et, même si vous retirez les fonds, vous ne perdez jamais la possibilité de cotiser à nouveau vos gains et votre capital. Toutefois, certaines restrictions

s'appliquent relativement au moment de la cotisation.

Si vous bénéficiez d'un programme d'épargne d'employeur offrant des fonds gratuits (cotisations de contrepartie à un REER ou achat d'actions de l'entreprise à prix réduit), vous devriez maximiser ces possibilités autant que possible.

De plus, si vous avez encore une hypothèque sur votre maison, un prêt automobile ou d'autres dettes, utilisez vos gains accrus pour rembourser cette dette aussi rapidement que possible.

Selon l'*Enquête sur la sécurité financière* (ESF) de Statistique Canada, la proportion de familles âgées qui avaient une dette en 2016 était de 42 %, contre 27 % en 1999. La proportion de celles qui avaient une dette hypothécaire a presque doublé, passant de 8 % à 14 %, ce qui représente environ deux tiers de l'augmentation de la dette, et la part de celles qui avaient une dette de consommation est passée de 24 % à 37 %.

Les dettes de consommation, comme les dettes de carte de crédit, peuvent également coûter très cher. À mesure que vous vieillissez et que votre situation financière évolue, il convient d'éviter totalement, dans la mesure du possible, de contracter des dettes de carte de crédit.

Pensez-y bien :



Coût des cartes de crédit³

Si vous avez 3 000 \$ de dette de carte de crédit à 18 %

Et ne payez que le montant minimum de 3 % chaque mois (90 \$ pour commencer)

Vous aurez besoin de 16 ans pour tout rembourser

2 798,88 \$ en intérêts

Montant remboursé total de 5 798,88 \$

Mais si vous remboursez 100 \$ de plus par mois?

Si vous avez 3 000 \$ de dette de carte de crédit à 18 %

Et payez 150 \$ par mois

Vous aurez besoin de 2 ans pour tout rembourser

593,48 \$ en intérêts

Montant remboursé total de 3 593,48 \$

3 Source : Calculatrice de paiements par carte de crédit de l'ACFC

Conseil financier :

Si vous prenez votre retraite pendant la cinquantaine, les voyages et les loisirs peuvent constituer une part importante des activités prévues dans votre budget. Veillez à prévoir suffisamment d'argent pour compenser l'augmentation des coûts des billets d'avion, des hôtels et de l'essence. En outre, l'assurance voyage peut représenter une part plus importante de votre budget.

Conseil financier :

Plus vous gagnez d'argent, plus vous devrez payer d'impôts, mais pour les personnes à faible revenu, il y a un autre problème : une hausse du revenu peut réduire certaines prestations sociales, comme le SRG pour les personnes à faible revenu ou la SV pour les autres. Consultez un comptable fiscaliste pour vous aider à comprendre les conséquences de retirer de l'argent sur les autres prestations auxquelles vous pourriez être admissible.

De 60 à 70 ans :

Selon Statistique Canada, l'âge moyen de la retraite au Canada est de 64,5 ans. Vous pensez peut-être prendre votre retraite pendant la soixantaine, de sorte que le volet « revenus » de votre budget pourrait changer considérablement. De nombreuses options importantes sont à prendre en considération, comme nous l'avons vu dans d'autres modules de ce programme, et nous mettons davantage l'accent sur les conséquences fiscales de privilégier une source de revenus plutôt qu'une autre à la retraite :

Pendant cette période, vous pouvez cesser de toucher un revenu professionnel régulier, ou celui-ci peut être réduit si vous optez pour une semi-retraite. Vous profiterez toutefois de nouvelles sources de revenus pendant la même période. En outre, vous pourriez demander vos prestations du RPC dès 60 ans et commencer à recevoir la SV à 65 ans.

Vous pouvez également souhaiter reporter les sources de revenus de pension du gouvernement au profit de l'exploitation d'autres sources de revenus imposables. Vous pouvez utiliser la Calculatrice du revenu de retraite canadienne pour savoir à combien s'élèveront vos prestations du RPC et votre SV lorsque vous serez prêt à faire votre demande.

Vous pouvez également commencer à percevoir une pension dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite offert par votre employeur. Quel que soit votre âge, ce revenu périodique peut être fractionné entre les conjoints à des fins fiscales.

Les règles sont différentes pour les régimes enregistrés privés d'épargne-retraite. Vous pouvez créer des revenus de retraite périodiques à partir de vos propres sources de financement privé dans un REER, un FERR ou une rente. Ces sources de revenus peuvent être fractionnées entre les conjoints dès l'âge de 65 ans.

Conseil fiscal

Si vous avez 65 ans et que vous ne recevez aucun revenu de pension autre que le RPC et la SV, vous pourriez envisager de commencer à retirer 2000 \$ par année de vos FERR pour avoir accès au crédit pour revenu de pension. Lorsqu'un conjoint de 65 ans choisit de fractionner ses revenus avec des retraits d'un FERR, le conjoint ayant le revenu le moins élevé peut aussi avoir accès au crédit pour revenu de pension pour le premier 2000 \$.

Les contribuables qui ont un régime enregistré d'épargne-retraite offert l'employeur peuvent fractionner leurs revenus avec leur conjoint de tout âge.

Propriétaires d'entreprise. Si vous êtes propriétaire d'une petite entreprise, vous pourriez la vendre ou commencer à percevoir des dividendes – de votre entreprise ou de vos investissements – afin de remplacer votre salaire.

Conseil fiscal

Depuis quelques années, il est plus difficile de fractionner un revenu familial avec des membres de la famille sans activité lucrative en raison des nouvelles règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné. Cependant, lorsque le membre actif de la famille, ou la « personne source », atteint l'âge de 65 ans, il est possible de fractionner le revenu avec le conjoint non actif, peu importe la répartition des dividendes. Consulter un spécialiste de la fiscalité à ce sujet.

Conseil financier :

Vos revenus proviendront de nouvelles sources, et il est essentiel de tenir compte de ces changements dans votre budget pour maintenir votre santé financière en vieillissant. Vous pouvez également entretenir une nouvelle relation avec l'ARC (Agence du revenu du Canada) : au lieu de faire retenir l'impôt à la source avant de recevoir votre salaire, à la retraite, vous devrez prendre les devants et verser des impôts par acomptes au besoin.

Mais il n'y a pas que vos sources de revenus qui pourraient changer. Vos dépenses peuvent également évoluer en raison de certains changements transitionnels.

Certaines dépenses peuvent disparaître, comme les coûts du déplacement du domicile au travail, des vêtements professionnels, des dîners à l'extérieur, etc. Si toutefois, comme de nombreux retraités, vous souhaitez voyager davantage pendant que vous êtes encore jeune et actif, votre budget voyage peut augmenter considérablement par rapport à l'époque où vous n'aviez que trois semaines de vacances. Les coûts croissants de l'assurance maladie de voyage doivent alors également être inclus dans votre budget.

Quel que soit votre type de retraite, il est à espérer que vous aurez établi un plan financier au fil des ans afin d'avoir suffisamment d'argent pour financer le style de vie de votre choix. Mais il est toujours important de suivre ses revenus et ses dépenses en établissant un budget. Vous voudrez savoir exactement comment vos dépenses évoluent, et la seule façon est d'en faire le suivi.

Le bon moment pour demander la SV? Si vous avez un revenu élevé ou si vous prévoyez de retirer des montants inhabituels de votre revenu de retraite avant l'âge de 70 ans, par exemple d'un REER ou d'une petite entreprise, vous pourriez souhaiter reporter vos prestations de SV afin d'augmenter le montant des prestations à 70 ans.

De 70 à 80 ans :

La plupart des personnes de ce groupe d'âge ont décidé d'arrêter de travailler à plein temps, souvent en raison de problèmes physiques et cognitifs; ils commencent donc à vivre en puisant dans d'autres sources de revenus. Il faut alors adapter son plan financier pour déterminer les sources à exploiter en premier, en deuxième et en troisième lieu, afin de réduire au minimum toute conséquence fiscale.

Pensez-y bien :



Le bon moment pour demander les prestations du RPC

Vous pouvez choisir d'augmenter votre revenu en recevant vos prestations du Régime de pensions du Canada dès 60 ans. Mais si vous le faites, les versements diminueront de 0,6 % chaque mois (ou de 7,2 % par année), jusqu'à une réduction maximale de 36 %. Si vous ne commencez à recevoir des prestations du RPC qu'après 65 ans, les paiements augmenteront de 0,7 % chaque mois (ou de 8,4 % par année), jusqu'à une augmentation maximale de 42 % si vous commencez à 70 ans (ou après).

Voici un exemple (en utilisant l'année civile 2021)⁴

Une personne de 60 ans peut recevoir jusqu'à 770,40 \$ par mois ou 9 244,80 \$ par année.

Une personne de 65 ans peut recevoir jusqu'à 1 203,75 \$ par mois ou 14 445 \$ par année.

Une personne de 70 ans peut recevoir jusqu'à 1 709,33 \$ par mois ou 20 511,96 \$ par année.

⁴ Source : <https://www.wealthsimple.com/en-ca/learn/how-much-cpp-retirement>

Vous recevrez peut-être une pension d'employeur, considérée comme un revenu imposable, et (ou) des prestations du RPC et la SV, également imposables.

Conseil financier :

Si vous avez un régime enregistré d'épargne-retraite, vous devrez le convertir en une source régulière de revenu de retraite avant la fin de l'année de votre 71^e anniversaire. La plupart des gens placent leurs investissements dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR); le gouvernement les oblige à en retirer chaque année un certain pourcentage de revenu imposable (qui augmente avec l'âge). Une autre option consiste à placer une partie ou la totalité de cet argent dans une rente, grâce à laquelle vous recevrez des versements périodiques pendant votre vie et (ou) celle de votre conjoint, ou pendant une période déterminée.

Le fractionnement des revenus de retraite est également possible, si vous avez un conjoint, à 65 ans.

Vous pouvez aussi commencer à prélever de l'argent sur votre **compte d'épargne libre d'impôt**, ou sur vos comptes d'épargne non enregistrés : les retraits de capital ne sont pas soumis à l'impôt, mais les diverses sources de revenus gagnées – intérêts, dividendes et gains en capital – le seront. Vous devrez en tenir compte dans votre budget de liquidités.

Conseil financier :

Paiements d'un FERR

Si vous avez un REER, vous devez le convertir en une source de revenu de retraite avant la fin de l'année de votre 71^e anniversaire. Vous pouvez acheter auprès d'une compagnie d'assurance une rente qui vous procurera un revenu garanti au fil du temps (à inclure dans votre budget), mais vous pouvez aussi le convertir en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) où vous pouvez conserver les mêmes placements que dans votre REER et retirer l'argent quand vous en avez besoin. Toutefois, le gouvernement exige que vous retiriez chaque année un pourcentage minimum de votre capital d'un FERR, le pourcentage annuel de ces retraits augmentant progressivement jusqu'à 95 ans. Ce pourcentage commence à 4 % à 65 ans et augmente à 20 % chaque année après 95 ans.

Par exemple, si à l'âge de 72 ans vous avez un FERR qui est évalué à environ 500 000 \$, le montant annuel minimum que vous devez retirer sera de 27 000 \$ (5,40 % de la valeur du régime au début de l'année)⁵.

⁵ Source : <https://www.taxtips.ca/rrsp/convertrrsptorrif.htm>

Il est important de travailler avec un conseiller financier pour vous assurer d'être en phase de dégressivité de la manière la plus efficace sur le plan fiscal lorsque tous ces changements se produisent. Vous devrez modifier votre budget pour vous assurer que vos sources de revenus couvriront vos nouvelles dépenses.

Pensez-y bien :



Vous pouvez avoir de nouvelles dépenses pendant cette période – coût de l'embauche d'une personne qui vous fournit de l'aide, augmentation des frais médicaux, funérailles, nouveaux frais professionnels (comptabilité, frais d'acte pour les testaments, les procurations, les directives en matière de soins de santé). Avez-vous prévu un budget pour tout ça?

De 80 à 90 ans :

Pendant cette période, vous pouvez devoir composer avec de nouveaux changements, comme le déclin de la santé, des problèmes de logement ou même le décès d'un partenaire. Ces changements devront être pris en compte dans votre budget en constante évolution.

Conseil financier :

Par exemple, si vous vivez en couple et que votre partenaire décède, vous risquez de voir vos revenus diminuer en raison d'une baisse des versements de pension – du gouvernement et (ou) d'un employeur. Il est possible également que vos impôts augmentent, car vous ne pourrez plus profiter du fractionnement des revenus.

Si votre santé décline, vos dépenses de santé peuvent augmenter, surtout si vous vivez seul. Selon Emploi et

Développement social Canada, en 2017, chez les personnes âgées vivant seules, les dépenses annuelles moyennes de santé étaient de 1 356 \$ pour les 75 à 79 ans, soit 300 \$ de plus que celles des 65 à 74 ans. Chez les personnes de plus de 80 ans, ces dépenses annuelles étaient de 1 807 \$.

En fonction de votre situation, il est peut-être temps de penser à déménager dans une résidence pour personnes âgées si vous n'êtes pas en mesure de continuer à vivre de manière autonome. Il est à espérer que vous aviez un plan financier prenant en compte le coût potentiellement élevé des soins que vous recevrez à un âge avancé. Il est peut-être temps de commencer à utiliser vos économies pour payer des soins à domicile. Vous pourriez aussi vous trouver dans une situation où vous utilisez la valeur de votre maison pour payer un déménagement dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée.

Dans votre budget, certaines de vos sources de revenus peuvent augmenter si vous vendez votre maison ou si vous en exploitez la

valeur au moyen d'une hypothèque inversée, et certaines de vos dépenses peuvent diminuer si vous vivez toujours de manière autonome, mais que vous faites moins de voyages et d'autres activités coûteuses généralement associées à la vie de retraité.

Conseil financier :

Une façon de générer plus de revenus tout en restant dans votre maison est d'obtenir une hypothèque inversée. Une hypothèque inversée est un prêt qui vous permet d'obtenir de l'argent grâce à la valeur nette de votre maison sans avoir à la vendre. Vous pouvez ainsi emprunter jusqu'à 55 % de la valeur actuelle de votre maison.

Le montant maximal que vous pouvez emprunter dépend de votre âge et de la valeur de votre maison. Vous rembourserez votre prêt quand vous quitterez votre maison, quand vous la vendrez, ou à la mort du dernier emprunteur. Vous n'avez donc pas l'obligation d'effectuer des paiements sur une hypothèque inversée jusqu'à l'échéance du prêt. Plus la durée pendant laquelle vous n'effectuez pas de paiements est longue, plus les intérêts sur l'hypothèque inversée seront élevés. À la fin de la durée de votre prêt, il se peut que la valeur nette de votre maison soit réduite⁶.

⁶ Source : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/hypotheques/hypotheque-inversee.html>

S'il est temps pour vous de chercher un autre type d'hébergement, vos économies et la partie de votre budget

consacrée aux dépenses pourraient en prendre un coup. Pour certaines personnes toutefois, la vente d'une grande maison et le déménagement dans un logement plus petit pourraient permettre de réaliser des économies d'impôts.

Pensez-y bien :



- **Les soins aux personnes âgées peuvent être très coûteux, selon le type de soins choisis ou requis.**
- **Votre budget doit être utilisé comme un outil pour vous assurer que vos sources de revenus sont avantageuses sur le plan fiscal et qu'elles suffisent à payer vos factures chaque mois.**

Enfin, vous voudrez peut-être vous assurer d'avoir en place un plan successoral (ce qu'il adviendra de votre argent à votre décès) bien avant d'atteindre les 90 ans.



Après 90 ans :

À l'approche de la fin de votre longue vie, vous souhaitez avoir l'esprit tranquille. Suivre un budget n'est peut-être pas aussi important pour vous, tant que vous avez l'argent nécessaire pour payer les nécessités de la vie et vos activités, et assurer votre confort.

Si vous disposez de fonds excédentaires jusqu'à l'âge de 90 ans et savez que vous serez en mesure de couvrir vos dépenses, réfléchissez à la manière dont vous souhaitez que ces fonds soient distribués. Vous pouvez par exemple rédiger un testament ou faire des dons à vos proches de votre vivant. Assurez-vous toutefois de faire le suivi de tous vos dons afin d'éviter les surprises et les rancœurs lors de l'administration de votre succession.

Si vous avez peu d'argent, vous devrez peut-être tout de même établir un budget pour vous assurer que vos dépenses sont en adéquation avec votre revenu.

Aussi morbide que cela puisse paraître, vous devrez veiller à prévoir dans votre budget une somme pour couvrir le coût de vos funérailles, si vous n'avez pas déjà mis cet argent de côté.

Pensez-y bien :



- Les frais de funérailles et d'inhumation au Canada varient de 1 500 \$ à 20 000 \$, la moyenne étant d'environ 8 500 \$.
- Ces coûts varient en fonction des préférences personnelles, de la culture et des valeurs.
- Il est sage de planifier et même de payer à l'avance vos funérailles si vous en avez la possibilité. Vos proches pourront ainsi composer avec votre décès sans le stress supplémentaire d'une prise de décisions pendant leur deuil⁷.

⁷ Source : <https://lsminsurance.ca/life-insurance-canada/2017/11/funeral-cost-canada/>



EN RÉSUMÉ

1. Il est important pour les personnes âgées de réfléchir à leurs priorités budgétaires au fil des décennies.
 - a. De 50 à 60 ans : Accumulation : maximiser la partie épargne de votre budget, et gérer les dettes.
 - b. De 60 à 70 ans : Introduction progressive de nouvelles sources de revenus (indemnité de départ, revenu tiré d'une entreprise ou de biens, RPC et SV)
 - c. De 70 à 80 ans : Phase de dégressivité : (Dépense de vos économies, ajout de sources de revenus privées – FERR, etc.)
 - d. De 80 à 90 ans : Gestion de nouveaux changements (nouvelles dépenses à prendre en compte dans votre budget)
 - e. Après 90 ans : Tranquillité d'esprit – aucun souci d'argent! (Suffisamment de ressources pour assurer votre confort)
2. Conseils pour maximiser les revenus et réduire les dépenses
 - a. Suivez toujours un budget.
Les sources de revenus et les dépenses peuvent changer à la retraite.
 - b. Impôts : profitez des possibilités de fractionnement des revenus avec votre conjoint et veillez à ne pas payer trop d'acomptes provisionnels, d'impôts fonciers ou de frais d'assurance.
 - c. Comment épargner pour les urgences : le CELI est le compte idéal à cette fin. Vous pouvez retirer le capital et les gains sans payer d'impôt, et vous pouvez également réinvestir l'argent : vous ne perdrez jamais vos droits de cotisation. Mais il y a des délais à respecter avant de cotiser de nouveau à votre CELI.
 - d. Repensez le soutien financier accordé aux membres de la famille – faut-il donner plus ou moins? C'est un moyen important d'alléger la pression financière qui pèse sur la personne âgée ou le couple de personnes âgées.

3. Voici quelques conseils de gestion financière pour les deux volets de votre budget.

Augmentez vos revenus :

- a. Vendez des articles inutilisés sur Facebook Marketplace ou un autre site de vente en ligne.
- b. Vendez des objets d'artisanat ou d'autres articles que vous fabriquez dans le cadre d'un passe-temps.
- c. Travaillez à temps partiel dans un domaine qui vous passionne.
- d. Puisez dans la valeur nette de votre maison au moyen d'une hypothèque inversée ou d'une ligne de crédit.
- e. Demandez des prestations et des crédits d'impôt divers, comme les suivants :
 - Paiements du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario pour les personnes âgées
 - Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier
 - BC's Seniors Supplement (supplément pour personnes âgées de la Colombie-Britannique)

Réduisez vos dépenses :

- a. Achetez des articles légèrement usagés plutôt que neufs sur des sites de vente en ligne comme Facebook Marketplace ou Kijiji.
- b. Demandez des prestations et des crédits d'impôt divers, comme les suivants :
 - Programme d'adaptation des habitations et des véhicules
 - Crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun
 - Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité
 - Réduction de la quote-part pour les personnes âgées à faible revenu
 - Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers
- c. Appelez vos entreprises de services de communication et renégociez vos coûts de téléphone, de câble et d'Internet.
- d. Évaluez vos abonnements (magazines, services de diffusion sur demande, chaînes de télévision par câble) et déterminez si vous utilisez

- réellement tout ce que vous payez.
- e. Tirez profit des rabais offerts par les groupes de personnes âgées comme CARP ou Snowbirdadvisor.ca. Profitez d'offres et de rabais chaque fois que c'est possible (en anglais seulement) : www.canadianseniorsdirectory.ca/canadian-seniors-deals-and-discounts/
 - f. Soyez efficace sur le plan fiscal en utilisant toutes les stratégies d'atténuation d'impôt (fractionnement du revenu de pension, remboursement de tous les frais médicaux, montant pour revenu de retraite, etc.) www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/salle-presse/conseils-fiscaux/trousse-medias-periode-production-declarations-revenus/tfsmk-aines-argent.html
 - g. Comparez les prix des produits financiers. Il existe des services gratuits que vous pouvez utiliser pour réduire vos frais et vos primes d'assurance : www.lowestrates.ca, www.rates.ca, www.ratehub.ca.

- h. Apprenez à économiser sur les dépenses générales du ménage (en anglais seulement) : <https://canadianbudgetbinder.com/2016/09/22/fixed-income-seniors-learn-how-to-budget/>

Passer à l'action :

1. **Suivez vos revenus et vos dépenses pendant trois mois pour établir votre budget.**
2. **Examinez votre budget pour déterminer les changements que vous pouvez apporter relativement à vos dépenses.**
3. **Affectez chaque dollar de revenu à une catégorie de dépenses ou d'épargne.**
4. **Faites évoluer votre budget en fonction de votre situation.**
5. **Tenez compte de l'impôt sur le revenu en établissant votre budget de liquidités.**



Glossaire

Revenu d'activité : Il s'agit du revenu que vous tirez actuellement d'un emploi ou d'un travail indépendant.

Établir un budget : Dresser la liste des revenus et des dépenses mensuels afin de savoir où va votre argent et vous assurer qu'il est utilisé à bon escient.

Régime de pensions du Canada (Régime des rentes du Québec pour les Québécois) : Régime de retraite du gouvernement fondé sur vos cotisations au fil des ans à titre d'employé, ainsi que sur celles de vos employeurs.

Gain en capital : Gain obtenu lorsqu'un bien est acheté à un prix et vendu à un prix plus élevé.

Coût d'une dette : Frais d'intérêt que vous payez sur les dettes que vous contractez par carte de crédit et que vous ne remboursez pas tout de suite.

Intérêts composés : Intérêts obtenus sur les économies, qui viennent s'ajouter à celles-ci, ce qui permet à l'épargne de croître et de rapporter davantage d'intérêts. Au fil des ans, des intérêts de plus en plus élevés sont ajoutés, ce qui contribue à accroître la valeur de l'épargne.

Cote de crédit : Score reflétant votre historique de gestion et de paiement de vos factures et de vos dettes.

Régime de pension à prestations déterminées : Régime de pension dont le fournisseur (entreprise, gouvernement, etc.) s'engage à verser un certain pourcentage du revenu chaque année lorsque le salarié prend sa retraite.

Régime de pension à cotisations déterminées : Régime de pension dans lequel le fournisseur s'engage à verser un certain montant chaque année. Il n'y a pas d'engagement quant au versement annuel à la retraite.

Fonds d'urgence : Économies mises de côté pour payer les urgences ou les coûts imprévus.

Valeur : Valeur d'un actif. La valeur de l'actif peut changer avec le temps.

Dépenses fixes : Ce sont les dépenses auxquelles vous vous attendez. Les montants sont les mêmes chaque mois, ou chaque période (acomptes provisionnels trimestriels d'impôt, impôts fonciers, etc.)

Supplément de revenu garanti (SRG) : Prestation gouvernementale qui aide les personnes âgées à très faible revenu.

Inflation : Augmentation du niveau moyen des prix des biens et services dans l'économie.

Dépenses irrégulières : Coûts que vous ne payez pas mensuellement. Il faut quand même en tenir compte dans le budget annuel.

Liquidité : Facilité avec laquelle un investissement ou un bien peut être converti en espèces – et certitude de cette valeur.

Valeur nette : Actif (ce que vous possédez) moins le passif (ce que vous devez).

Sécurité de la vieillesse (SV) : Prestation de retraite universelle versée par le gouvernement fédéral à toutes les personnes de 65 ans et plus, selon leur durée de résidence au Canada.

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) : Compte enregistré où vous transférez des biens d'un REER ou d'un autre compte de retraite enregistré et à partir duquel des paiements vous sont versés. Un montant minimum doit vous être versé dans l'année qui suit celle de la constitution du FERR. Les montants minimums annuels dépendent de votre âge. Les gains dans un FERR sont libres d'impôt, et les montants versés à partir d'un FERR sont imposables.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : Moyen d'épargner pour la retraite. L'argent déposé chaque année est déductible d'impôt jusqu'à un certain plafond. L'argent est imposé lorsqu'il est retiré d'un REER.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : Compte utilisé pour mettre de l'argent de côté à l'abri de l'impôt. Les cotisations à un CELI ne sont toutefois pas déductibles d'impôt. Tout montant cotisé ainsi que tout revenu gagné dans ce compte est généralement exempt d'impôt, même lorsqu'il est retiré.

Dépenses imprévues : Coûts inattendus et non prévus au budget, par exemple une réparation de voiture ou un problème d'entretien de la maison.

Dépenses variables : Il s'agit des dépenses liées notamment à la nourriture, aux divertissements, aux cadeaux et à l'essence, qui peuvent changer chaque mois et qui sont beaucoup plus faciles à maîtriser.

Liens vers des ressources

ACFC : Faire un budget pendant la retraite

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/budget-pendant-retraite.html>

Calculatrice du revenu de retraite canadienne

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/calculatrice-revenu-retraite.html>

Planificateur budgétaire de l'ACFC

<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/BP-PB/planificateur-budgetaire>

ACFC : Faire un budget

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/faire-budget.html>

ACFC : Sources de revenu de retraite

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/sources-revenu-retraite.html>

ACFC : Aide-mémoire pour vous préparer financièrement pour la retraite

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/aide-memoire-retraite.html>

Gérez mieux votre argent – Feuille de travail Budget de retraite

<https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/calculatrices/feuille-de-travail-pour-un-budget-de-retraite/>

Comment les personnes âgées établissent un budget :

<https://canadianbudgetbinder.com/2016/09/22/fixed-income-seniors-learn-how-to-budget/>

Canadian guidelines for budgeting (lignes directrices pour l'établissement d'un budget au Canada) :

<https://homefamily.net/canadian-guidelines-for-budgeting/>

Ressources pour mieux gérer votre budget

Planificateur budgétaire et outil de suivi des dépenses de Credit Canada (Excel, en anglais seulement)

Calculatrice budgétaire et feuille de calcul de My Money Coach (Excel, en anglais seulement)

Agence de la consommation en matière financière du Canada – Faire un budget pendant la retraite

Gérez mieux votre argent – Feuille de travail Budget de retraite

Application de finances personnelles Mint (en anglais seulement)

Greedy Rates : Best Budgeting Apps in Canada for 2022 (meilleures applications de budget au Canada en 2021, en anglais seulement)

L'argent et vous : Édition des aînés a été écrit par Evelyn Jacks, éducatrice primée en matière financière et auteure à succès sur la fiscalité. Evelyn est la directrice du Knowledge Bureau^{MC} un institut et éditeur d'éducation financière très respecté, qui offre un perfectionnement professionnel continu de calibre mondial aux conseillers offrant des services de fiscalité, de comptabilité, de tenue de livres et d'autres services financiers. L'établissement a accueilli des dizaines de milliers d'étudiants sur son campus virtuel pour obtenir de nouveaux titres de compétence et améliorer les possibilités de carrière, en plus d'offrir des solutions d'apprentissage personnalisées pour les grandes et petites entreprises et associations. Pour de plus amples renseignements, consultez le www.knowledgebureau.com ou composez le 1-866-953-4769.